

Conseil d'administration

10 octobre 2011 – 14h30

Hôtel de Ville de Quimper



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration

10 octobre 2011 à 14h40
(à la suite du CA Pays de Cornouaille)

Hôtel de Ville de Quimper

Ordre du jour

	Page
1. Organisation du projet Très Haut Débit : engagement de la phase pré-opérationnelle	2-5
2. Avis sur le SCoT de l'Odet	6-10
3. dialys : partenariat avec la Technopole	11-13
4. Actualité du Conseil de développement	Point oral
5. Modification :	
- de représentation au conseil d'administration	14
- de désignation au bureau	
6. Actualité énergie :	
- Sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez sur l'Opération de Programmation pour l'Amélioration de l'Habitat	15
- Filière bois	16
- Opération famille sur Quimper Communauté	17
- Validation d'un second poste de CEP	18
- Inauguration de l'espace info énergie	Point oral
- Information Pays Glazik : projet de centrale cycle combiné gaz	Point oral
7. Point sur le pôle tourisme	Point oral
8. Questions diverses :	
- Modification budgétaire	19-20
- Rendez-Vous de la Cornouaille du 9 décembre 2011	Point oral
- Question Cornouaille Initiative	21
- Proposition de calendrier des instances, 1 ^{er} semestre 2012	22

Quimper Cornouaille Développement

1. Organisation du projet Très Haut Débit :

Engagement de la phase pré-opérationnelle

L'accès de l'ensemble de la Cornouaille aux services numériques est considéré par les EPCI comme un enjeu de territoire important. Le SDAN validé en conseil d'administration le 30 juin 2011 dresse un état des lieux de la desserte du territoire et définit les orientations stratégiques d'un déploiement progressif du THD sur la Cornouaille. Le Pays, puis Quimper Cornouaille Développement ont mobilisé depuis 2010 un chargé de mission à mi-temps, ainsi qu'une AMO, pour accompagner le comité de pilotage présidé par Hervé HERRY dans l'élaboration de ce schéma directeur. Ces postes de dépenses, respectivement 37,5 k€ (dont 12,5 k€ charges diverses QCD) et 69,7 k€ ttc, ont bénéficié de cofinancements de l'enveloppe numérique du Contrat de pays, ainsi qu'une aide de la Caisse des dépôts pour l'AMO.

La Cornouaille doit à présent s'assurer de la mise en œuvre de ses ambitions, dans le cadre d'une part du déploiement fibre optique annoncé par Orange sur quelques communes et d'autre part du projet régional Bretagne Très Haut Débit. Pour ce faire, en attendant une maîtrise d'ouvrage régionale en cours de définition, il est proposé de renforcer l'appui stratégique et technique aux intercommunalités.

1. Participer activement à la mise en place du projet Bretagne THD et du déploiement fibre optique annoncé par Orange.

Veiller aux intérêts de la Cornouaille dans ce projet régional se décline en 3 volets :

- contribuer activement à la mise en place de la structure projet bretonne, dont les grands principes devraient être validés fin 2011 ;
- obtenir des engagements des opérateurs sur leurs investissements à Concarneau, Douarnenez et Quimper Communauté ;
- valorisation du réseau Hermineo dans le projet breton et le déploiement fibre d'Orange.

Sur cette mission d'accompagnement stratégique des intercommunalités et de mise en place de la structure projet régionale, il est proposé de repositionner le poste de chargé de mission à 80%. Le coût serait ainsi de 60k€/an, dont 20k€ charges diverses QCD. Une participation du Contrat de Pays sera sollicitée à hauteur de 50%.

2. Anticiper le déploiement de la fibre optique sur la Cornouaille.

Le recensement des disponibilités de génie civil et une bonne gestion des opportunités de travaux pour la pose de fourreaux constituent des étapes préalables à la couverture d'un territoire en très haut débit. Ces deux actions permettront par ailleurs aux communes et EPCI de se constituer un patrimoine de fourreaux qui sera valorisé dans le projet Bretagne THD.

- **Recensement des disponibilités de génie civil.** Cette opération sera ciblée sur les secteurs stratégiques définis dans le SDAN.
- **L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la pose de fourreaux.** QCD est régulièrement sollicitée par des maîtres d'ouvrages d'opération afin de les conseiller sur la pose de fourreaux à l'occasion de travaux de voirie, aménagement de zones, enfouissement de réseaux... . Les demandes portent aussi bien sur la pertinence du tronçon que sur les règles d'ingénierie adéquates.

Il est proposé pour mener à bien ces missions de doter QCD d'une compétence technique par le recrutement d'un technicien réseau, en CDD d'une durée de 18 mois. Ce technicien prendra directement en charge le recensement des disponibilités de génie civil. Il s'appuiera par ailleurs sur le SDEF pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la pose de fourreaux, de l'étude technique jusqu'à la réception des travaux. Le SDEF animera également l'intégration des tracés de réseaux dans les SIG et affinera le schéma d'ingénierie fibre optique sur la Cornouaille (le tracé prévisionnel de la fibre optique).

Le poste de technicien est estimé à 70k€/an (dont 20k€ de frais de structure). La prestation globale du SDEF pour l'ensemble de la Cornouaille est chiffrée à 36k€/an. Une participation de l'enveloppe numérique sur ces dépenses sera sollicitée à hauteur de 50%.

Ce renforcement de QCD ainsi que les missions du SDEF se chiffrent à 166 k€/an. Une participation de l'enveloppe numérique à 50% est escomptée. Le coût supporté par QCD s'élève ainsi à 83 k€.

Cette nouvelle organisation continuera de d'appuyer sur le comité de pilotage et les groupes de travail des intercommunalités mis en place lors du SDAN. Elle devra également compter sur des relais au sein des services techniques des EPCI et des mairies.

➤ Il est proposé au conseil d'administration :

- **de valider l'organisation proposée ;**
- **d'autoriser la création d'un poste de technicien réseau et de procéder à son recrutement ;**
- **d'approuver le recours au SDEF et d'autoriser le Président à signer toute convention nécessaire ;**
- **d'autoriser monsieur le Président à solliciter toute subvention correspondante et à signer les conventions de financement nécessaires.**

ANNEXE 1 : Organisation de la phase pré-opérationnelle de Bretagne THD : présentation synthétique

1 - Participation active à la mise en place du projet Bretagne THD

QCD : chargé de mission aménagement numérique

2 - Le recensement des disponibilités de génie civil

QCD avec recrutement d'un technicien réseau

3 - L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la pose de fourreaux

=>Suivi global de cette mission

QCD : chargé de mission aménagement numérique

=>avis sur le caractère stratégique du tronçon concerné

QCD : chargé de mission aménagement numérique et technicien réseau

=>existence ou pas de disponibilité de fourreaux sur ce réseau

QCD : Technicien réseau

=>étude technique + chiffrage de la pose de fourreaux

SDEF

=>assistance du maître d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges, suivi et recette des travaux, intégration du plan de recollement au SIG

SDEF

=>réalisation d'un schéma d'ingénierie optique

SDEF

ANNEXE 2 : Plan de financement 2010 à 2013**2010**

Dépenses		Recettes		
½ poste chargé de mission	37,5k€	Contrat de Pays	36,25 k€	50%
AMO Tactis	35 k€	Caisse des dépôts	7 k€	9,7 %
		Autofinancement	29,25	40,3 %
Total 2010	72,5 k€		72,5k€	

2011 : IDEM 2010**2012**

Dépenses		Recettes		
80% poste chargé de mission	60k€	Contrat de Pays	83 k€	50%
Technicien réseaux	70 k€	Autofinancement	83 k€	50%
Prestations SDEF	36 k€			
Total 2012	166 k€		166 k€	

2013

Dépenses		Recettes		
1^{er} semestre				
80% poste chargé de mission	30 k€	Contrat de Pays	41,5 k€	50%
Technicien réseaux	35 k€	Autofinancement	41,5 k€	50%
Prestations SDEF	18 k€			
Total 1^{er} semestre	83 k€		83 k€	
2d semestre				
Selon modalités de gouvernance du projet régional				

Quimper Cornouaille Développement

2. Avis sur le SCoT de l'Odet

Par courrier du 20 juillet, monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Odet (SYMESCOTO) a transmis au pays de Cornouaille le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Odet.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, le pays de Cornouaille dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur ce projet, au plus tard le 25 octobre 2011.

Suite à la modification statutaire du GIP prononcée en 2011 et au transfert de l'essentiel de ses fonctions à l'agence Quimper Cornouaille développement, c'est au conseil d'administration de l'agence qu'il revient de délibérer au titre du pays.

Par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2002, le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du SCOT de l'Odet a été délimité à l'échelle des communautés de communes du pays Fouesnantais, du pays Glazik et de la communauté d'agglomération de Quimper Communauté. Ce périmètre a été étendu à la commune de Locronan depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en décembre 2000. Son objectif est de définir et planifier le développement d'un territoire à l'échelle intercommunale en se portant dans un avenir de 15 ans. Document d'urbanisme et de planification, il contient donc une vision prospective essentielle traduite par un projet d'aménagement du territoire.

La stratégie et les orientations qu'il comporte ne constituent pas un projet précis, se rapportant à un zonage, une identification de projet à l'échelle communale ou de quartier. Son objectif est bien de tracer les grandes lignes de l'organisation de l'espace en s'assurant de la cohérence de ses objectifs à long terme, de leur cohésion entre ce qui relève de l'efficacité économique, de l'équité sociale et du respect de l'environnement, et s'appuyant sur les différentes composantes du territoire. La stratégie d'aménagement du territoire qu'il établit s'impose aux documents d'urbanisme et fonde un élément de cohérence du territoire.

Le dossier du SCOT comprend :

- Un rapport de présentation : diagnostic, état initial de l'environnement, articulation du schéma avec les autres documents, explication des choix, évaluation environnementale, indicateurs de suivi et d'évaluation, résumé non technique.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un document d'aménagement Commercial.
- Un bilan de la Concertation.
- Copie des délibérations portant bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT.

A travers ces documents, le SCOT de l'Odet contient donc une vision prospective et transversale essentielle.

Ce que nous enseignent le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le diagnostic commercial :

Le territoire du SCOT de l'Odet, une identité commune au cœur de la Cornouaille :

- Population : un territoire très attractif... mais qui vieillit
- Habitat et urbanisation : de nombreuses disponibilités foncières... consommées à un rythme important
- Economie : un bon dynamisme économique... malgré des handicaps
- Equipements structurants : une offre satisfaisante... mais des besoins spécifiques
- Etat initial de l'environnement : un environnement de qualité... sur lequel pèsent de sérieuses menaces
- Déplacements : un territoire bien doté en infrastructures de transports... où la voiture prédomine.
- Equipement commercial : une surproduction en grandes et moyennes surfaces périphériques au regard de la croissance de population observée ; Un affaiblissement des commerces de centralités.

Fort de ce constat, le SCOT de l'Odet affirme une double ambition :

- ***Participer à la croissance de la population Bretonne.***

Le SCoT se base sur une croissance moyenne de la population de 1%. **1100 logements devront être construits annuellement** sur l'ensemble du territoire pour répondre à cette croissance. Quimper Communauté devra construire plus (700 logements annuels) que le pays fouesnantais (320 logt/an) et le pays Glazik (80logt/an) pour corriger la tendance de croissance de population observée.

- ***Consolider et poursuivre le développement économique et l'emploi.***

Le SCoT vise à développer les zones importantes existantes reliées aux infrastructures lourdes afin de limiter l'impact des transports et autres nuisances. Au sud dans le Pays Fouesnantais, les espaces économiques de second niveau sont plus répertoriés qu'ailleurs afin de garantir le développement d'une économie productive dans un contexte contraint par le cadre légal de la loi littoral et une pression foncière supérieure.

Le SCoT donne l'objectif de rééquilibrer la répartition des activités économiques sur l'agglomération centrale en augmentant le nombre d'entreprises à l'ouest. A ce stade, Le moyen proposé pour y répondre est la création d'une zone nouvelle unique dédiée hors urbanisation existante.

En dehors des zones spécifiques, l'emploi est rapproché au plus près de l'habitat et réparti sur le territoire.

Le SCoT s'inscrit par ailleurs dans la nécessité de respecter les conditions du développement durable, la sobriété énergétique, la consommation foncière, la pertinence entre urbanisme et déplacements...

Les principaux points clefs sont :

- *Préserver les terres agricoles :*

L'objectif est de réduire de 30% la consommation foncière observée durant les années 2000.

Pour l'habitat la consommation annuelle passera de 90 ha durant la précédente période à 60ha pour la période 2012/2025 : 30ha pour quimper communauté, 23ha pour le pays Fouesnantais et 7 ha pour le pays Glazik.

Pour les activités économiques la consommation totale pour 15 ans est plafonnée à 435ha soit une moyenne de 29ha par an au lieu de 41ha sur la précédente période. La part principale est donnée à l'agglomération Quimpéroise : 270 ha ; 105ha pour le pays fouesnantais, 60 ha en pays Glazik.

Dans le but de préserver des unités agricoles contiguës importantes, la partie nord-ouest du territoire est définie comme prioritaire pour l'agriculture. L'extension des hameaux est strictement limitée sur l'ensemble du territoire. Sauf cas particuliers l'urbanisation nouvelle est continue à celle existante. Dans le cas d'urbanisation discontinue une continuité fonctionnelle est à prévoir.

- *Définir une urbanisation économe et efficace*

Les formes urbaines sont plus compactes. L'urbanisation est réalisée en extension des secteurs déjà urbanisés, en encadrant de manière serrée les constructions existantes pour les zones constructibles des hameaux. Les secteurs situés à proximité des équipements et services et/ou desservis par les transports collectifs existants ou envisageables à moyen terme sont urbanisés prioritairement.

Ce mode d'urbanisation participe de la protection des espaces agricoles et des paysages (réduction du « mitage »)

- *Organiser un développement multipolaire : confirmer l'armature urbaine*

Elle est construite sur la reconnaissance du rôle joué par chacun des 20 pôles urbains du territoire. En tant que référentiel, elle permet de définir la structuration du territoire concernant le développement démographique et le rythme de production de logement associé, l'emploi, les équipements et services, l'accès aux transports collectifs, les fonctions spécifiques...

- *Décliner les densités d'habitat et la part de logements sociaux*

C'est sur la base de l'armature urbaine que l'offre de nouveaux logements est organisée. La logique choisie est de construire plus dense dans les pôles les plus importants. Les densités moyennes d'habitat recommandées s'échelonnent de 11 à 35 logements par hectare. Les productions de logements doivent être diversifiées en type et en statut d'occupation. Des formes nouvelles sont à proposer (individuel sur petite parcelle, logements groupés, appartements, duplex...) La part de logements sociaux sur l'ensemble des constructions produites s'échelonne de 5 à 30% suivant la taille des collectivités et les impératifs de la loi SRU.

- **Affirmer la Trame Verte Bleue dans ses diverses fonctionnalités.**

Le premier objectif, biologique, dicté par la loi est de garantir des continuités écologiques en vue de maintenir la diversité des espèces. Le SCoT de l'Odet s'inscrit dans les réflexions interSCoT Cornouaille qui lui confèrent d'autres fonctions : D'une part de services rendus à la collectivité, essentiellement la production de ressources (eau, agriculture, bois...) et la protection contre des risques ou des nuisances ; D'autre part des fonctions sociales (usage direct par la population générale, pour les loisirs, la culture, le bien-être...).

Elle se compose aussi bien d'espaces exceptionnels qu'ordinaires sur le plan biologique. Elle n'est pas urbanisable, sauf exceptions (infrastructures et équipements publics, bâtiments agricoles, captage d'eau...).

Le SCoT invite à la retranscrire le plus simplement possible dans les PLU par des zonages N ou A.

Les nouvelles zones d'aménagement situées entre deux extrémités de TVB devront relier celles-ci.

- **Donner les principes limitant l'urbanisation littorale.**

Face aux obligations fixées par la loi, le SCoT donne des réponses qui visent à garantir le maintien de la mixité des usages en conciliant le développement démographique, touristique, économique dont agricole des 4 communes littorales tout en préservant l'environnement et le cadre de vie.

Sont cartographiés les coupures d'urbanisation d'importance majeure, les agglomérations et villages les plus structurants, les espaces pouvant être considérés comme proches du rivage et les espaces remarquables et caractéristiques.

- **Les conditions de modération du développement des commerces périphériques.**

Le Document d'aménagement commercial du SCoT de l'Odet s'inscrit dans les principes du référentiel interSCoT Cornouaille : stopper la surproduction de surfaces commerciales périphériques ; favoriser le maintien et le développement des commerces de centralités.

Les nouveaux commerces de moins de 400m² sont implantés uniquement dans les centralités. Les communes donneront leur définition de la centralité en se référant aux critères donnés par le SCoT. Elles en préciseront le ou les périmètres.

Les commerces de plus de 1000m² sont accueillis dans les centralités ou dans les Zones d'Aménagement Commerciales dont les plafonds de capacités totales sont fixés. Les communes en préciseront les périmètres.

Les commerces compris entre 400 et 1000m² sont autorisés dans des polarités intermédiaires dont les limites sont également précisées par les communes. La capacité de ces espaces est définie en respectant les objectifs et orientations de la catégorie à laquelle la commune appartient dans l'armature urbaine.

Le DAC du SCoT de l'Odet se distingue du référentiel Cornouaillais en 2 points : Il ajoute une polarité ZACOM (inférieure à 4 000 m²) en référence avec la structure de l'armature urbaine définie, La capacité d'une ZACOM dont la programmation précédait l'élaboration du document cornouaillais est augmentée de 10 000m² (30 000m² au lieu de 20 000m²).

- ***Evoluer vers une organisation plus soutenable des déplacements***

Par le confortement des centralités et l'organisation multipolaire, le SCoT organise d'urbanisation de manière à rendre possible le développement des transports collectifs de manière efficiente à moyen terme.

- ***Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité du territoire***

Un bilan de l'application du SCoT doit être établi 6 ans après son approbation. Sur la base de cette analyse, le syndicat délibèrera sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Néanmoins, le document prévoit d'assurer un suivi permanent du Schéma et d'examiner en tant que de besoin un réajustement au bout de 3 ans.

➤ **Il est demandé l'avis du conseil d'administration sur le projet présenté.**

Quimper Cornouaille Développement

3. ialys : partenariat avec la Technopole

La technopole organise le 6 octobre, de 14 h à 17 h à l'EMBA, une conférence sur le thème « *les seniors et leur alimentation, un nouveau marché s'ouvre* », avec le témoignage de Pascale HEBEL, directrice du département consommation du Crédoc (voir détail du programme joint).

Cette opération sera organisée en partenariat avec l'ADRIA, VALORIAL et Quimper Cornouaille Développement dans le cadre « ialys, Bretagne Terre de Goût ». Le coût de la manifestation s'élève à 12 000 € environ, et il est demandé une participation de 5 000 € à l'Agence.

- **Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la participation financière de l'agence à hauteur de 5 000 € pour cette manifestation et d'en autoriser le versement à la Technopole Quimper Cornouaille.**

Dans 15 ans un Français sur deux aura plus de 50 ans

Pascale HÉBEL
CRÉDOC
Stéphane GOUIN
Agrocampus Ouest



LES SENIORS ET LEUR ALIMENTATION

Un nouveau marché s'ouvre



Judi 6 octobre 2011 > 14h-17h > EMBA, 29000 Quimper



Nos partenaires :



Dans 15 ans un Français sur deux aura plus de 50 ans

DATE

Judi 6 octobre 2011

HORAIRES

de 14h à 17h

LIEU

**EMBA à Quimper
Z.A. de Creac'h Gwen**

Déroulement

13h45 / 14h

Accueil-Badges

14h / 17H

Pascale HÉBEL
CRÉDOC

Stéphane GOUIN
Agrocampus Ouest

TABLE-RONDE
avec les industriels

17h

12
Cocktail convivial

ANIMATION

Anne Tréguer, journaliste

COCKTAIL

à 17h

3h D'ECHANGES



Technopole
Quimper-Cornouaille

2 rue François Briant de Laubrière
Tél. 02 98 100 200 - communication@tech-quimper.fr



Dans 15 ans un Français sur deux aura plus de 50 ans

Plaidoyer pour un développement de produits nouveaux et adaptés

« Un levier de croissance de plus en plus fort ! Les **Seniors** devraient susciter une intense activité de création : création de produits, création de leur emballage, étiquetage, communication, marketing, développement de circuits de distribution, de magasins adaptés, etc.... » *Institut Français de la Nutrition, colloque « Alimentation des Seniors », déc. 2009.*

Le produit alimentaire n'est pas adapté aux besoins du senior sur le plan gustatif, sur le plan de la praticité, de l'ergonomie, de la mastication, sur le plan nutritionnel (par exemple, le senior de plus de 70 ans nécessite 20 % de protéines de plus que celui de 50 ans).

CONFÉRENCE / TABLE-RONDE - démarche Ialys

Dans 15 ans un Français sur deux aura plus de 50 ans

Un nouveau marché s'ouvre

Les plus de 50 ans représentent aujourd'hui plus d'un tiers de la population française. Dans leur budget, ils privilégient le poste alimentaire (entre 18 et 20%, contre 8% chez les 25 ans).

Que veulent ces **consommateurs seniors** ? Qualité, plaisir, praticité ou confiance se déclinent de façons différentes selon leurs générations et leurs valeurs. Quel sens donner au « manger bon et juste » quand on est un couple de jeunes retraités ou bien quand on est en institution ?

Vers de nouveaux produits adaptés

Les quatre facteurs qui infléchissent les comportements alimentaires vont guider la conception des produits.

■ **Facteurs physiologiques** : diminution du goût, de l'odorat, perte de l'appétit, rassasiement précoce, perte de la masse musculaire, diminution de la mastication, perte d'efficacité du métabolisme énergétique.

- **Facteurs sociaux** avec l'effet générationnel et des habitudes de vie différentes, avec les croyances qui laissent les « anciens » ancrés dans le rationnement et les « jeunes » axés sur le plaisir.
- **Facteurs culturels** : seniors centrés sur la gourmandise, le plaisir.
- **Facteurs environnementaux** : vie en famille, en solitaire ou en collectivité.

CONFÉRENCE

Pascale HÉBEL,

Directrice du département Consommation du CRÉDOC

Stéphane GOUIN,

Marketing agroalimentaire Agrocampus Ouest

TABLE-RONDE

animée par **Anne TRÉGUER**

Un challenge pour notre terre d'innovation ! un challenge à relever dans la formulation (goût, texture, densité nutritionnelle, pour consommer mieux et gaspiller moins), en emballage (ergonomie, sensorialité), en marketing et en communication.

Pascale HÉBEL

Directrice du département « Consommation » du CRÉDOC.

Elle réalise des études et intervient en conseil Marketing auprès de grands comptes de la consommation et de la distribution.

Spécialiste des comportements et des consommations alimentaires des Français depuis près de 20 ans, elle a publié en 2007 « Comportements et Consommations Alimentaires en France » (Tec & Doc) et en 2010 « Peut-on parler d'un déclin de la confiance dans la grande marque » (Cahier de recherche CRÉDOC N°275).

Elle est ingénieur agronome (INA-PG 85), docteur en mathématiques appliquées et chevalier de l'ordre national du mérite.



Quimper Cornouaille Développement

5. Modification de représentation

Modification de représentation de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez

La Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a fait part à l'Agence de la démission de M. William BOULIC, représentant titulaire de la Communauté aux instances de Quimper Cornouaille Développement.

Par délibération du conseil communautaire du 4 juillet 2011, M. Jos LE GALL a été désigné en remplacement de William BOULIC comme délégué de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez auprès de l'Agence Quimper Cornouaille Développement.

- **Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de cette modification.**

Désignation d'un nouveau trésorier

M. William BOULIC avait été désigné comme trésorier au sein du Bureau de l'agence Quimper Cornouaille Développement en date du 12 mai 2011.

- **Suite à sa démission, il est demandé au conseil d'administration de procéder à la désignation d'un nouveau trésorier, membre du bureau.**

Quimper Cornouaille Développement

6. Actualité énergie

A. Sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez

Depuis 2006, la CC du Pays de Douarnenez anime en régie un P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) en partenariat avec le Conseil Général du Finistère.

La réforme du 1^{er} janvier 2011 a sensiblement modifié les règles d'attribution des subventions ANAH, à la fois pour les particuliers et les collectivités :

- La subvention annuelle ANAH versée aux collectivités au titre de l'ingénierie est dorénavant conditionnée aux opérations ayant un « volet énergie »,
- Les collectivités ont l'obligation de mettre en œuvre une « assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée ».

D'autre part, le programme « Habiter Mieux » (ex-FART avec Etat, ANAH, CG29, CC Pays de Douarnenez) a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique. Afin que les propriétaires bénéficient d'une prime « Habiter mieux » supplémentaire, la mise en œuvre d'un protocole spécifique est exigée.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez doit se doter d'une expertise « énergie » pour obtenir les aides de l'ANAH et du Conseil Général du Finistère. Elle sollicite le pôle énergie de QCD pour répondre à cette mission qui comprendrait notamment l'analyse d'une dizaine de dossiers par an.

A titre expérimental pour l'année 2012, il est proposé que le pôle énergie de l'agence réponde favorablement à cette demande. En effet, il dispose des outils d'analyses nécessaires pour effectuer ces diagnostics et pourra ponctuellement participer à des sessions de sensibilisation auprès des propriétaires bailleurs/occupants.

Le tarif de ces diagnostics est fixé à 150 € pour les propriétaires occupants et 230€ pour les propriétaires bailleurs (les tarifs ont été fixés par l'Ademe et le Conseil Régional lors de précédentes opérations).

D'autre part, dans le cadre de la mise en place de son agenda 21, la communauté de communes envisage d'organiser des animations auprès du grand public. Le pôle énergie sera vraisemblablement sollicité pour participer à ces événements.

- **Il est demandé au conseil d'administration d'approuver ces collaborations et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre Quimper Cornouaille Développement et la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez**

B. Filière bois

Le Pays de Cornouaille a choisi dès 2006 d'inscrire dans l'enveloppe 2 du Contrat Région-Pays de Cornouaille la fiche action «structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille ». Au cours de ses travaux, le Conseil de Développement avait souligné la nécessité de conforter l'existant dans le domaine de l'agro-industrie en soutenant la recherche de débouchés non alimentaires de l'agriculture tels que le bois-énergie. Différentes structures utilisaient alors déjà cette énergie pour chauffer leurs locaux : l'hôpital de Concarneau, la piscine de Scaër, etc.

Cette enveloppe peut être mobilisée à hauteur de 50% sur différentes actions :

- L'inventaire de la ressource,
- Le recensement des projets et la sensibilisation,
- la communication et la valorisation des résultats.

Plusieurs communautés de communes ont mené des bilans bocages sur leur territoire : CoCoPaQ, CC Concarneau Cornouaille, CC Pays Glazik, Quimper Communauté. Ces recensements ont pour la plupart abouti à l'installation de chaufferies bois pour l'alimentation d'équipements publics : un réseau de chaleur à Briec alimentant la salle et l'école communale ainsi que le collège, les piscines de Rosporden et Quimperlé. D'autres projets d'envergure sont actuellement à l'étude sur Concarneau et Quimper.

D'autres ressources bois ont également été identifiées sur la CC Concarneau Cornouaille et la CoCoPaQ. Elles nécessitent une étude plus approfondie pour en quantifier le volume : partie ligneuse des déchets verts, bois d'élagage des professionnels, etc. L'analyse de différents modèles économiques et formes juridiques est aussi prévu.

Pour assurer l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux (élus et agriculteurs), une convention de partenariat a été rédigée pour les années 2009 et 2010 entre le Pays de Cornouaille et la Chambre d'agriculture du Finistère.

Un report de la date d'achèvement au 31 décembre 2011 a été obtenu auprès de la Région pour optimiser la mobilisation cette enveloppe contrat Région-Pays de Cornouaille.

- **Il est proposé au conseil d'administration de renouveler la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'année 2011 et d'autoriser le Président à la signer.**

C. Opération famille sur Quimper Communauté

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional, l'Espace Info Energie de Cornouaille organise chaque année un événementiel à l'automne. Les années précédentes, l'opération s'intitulait « le Tour de l'énergie » et se déroulait sur une semaine.

Cette année, les partenaires ont souhaité expérimenter une nouvelle approche à travers l'opération « Trak o'watts – La chasse aux consommations d'électricité superflues » qui s'étalera d'octobre 2011 à mars 2012 soit 6 mois.

L'objectif est d'accompagner des familles volontaires dans une démarche de réduction de leurs consommations d'électricité domestique par de simples changements de comportements (mise en œuvre de gestes économes) et en les équipant de petits appareils économes (coupes veilles, ampoules économes, appareils hydro économes...).

Les familles volontaires bénéficieront :

- D'un diagnostic pour connaître la répartition des consommations du foyer en détail
- De conseils personnalisés (trucs et astuces pour moins consommer)
- D'une démarche collective pour bénéficier des expériences des autres familles bretonnes.

A partir des résultats de ce travail à l'échelle régionale, des opérations de sensibilisation seront déclinées plus largement en 2012.

Chaque Espace Info Energie breton va suivre au minimum 2 familles volontaires dont l'accompagnement et l'instrumentation sont financièrement pris en charge par l'ADEME et la Région.

Afin d'obtenir une campagne de mesure plus large, l'ADEME a proposé de financer l'instrumentation de familles supplémentaires (dans une limite de 10 familles par EIE). Dans ce cas, des partenariats locaux devront être mis en place pour financer le temps consacré à l'accompagnement de ces familles supplémentaires, soit 952 euros par famille en Cornouaille.

Dans le cadre de son agenda 21, Quimper Communauté envisageait d'organiser une opération familles en faveur des économies d'énergie. Le pôle énergie a donc été sollicité pour définir les modalités d'un éventuel partenariat.

Dans ce contexte, il a été proposé à Quimper Communauté de participer à l'opération « Trak O'watts » : 6 familles supplémentaires seront ainsi suivies pendant 6 mois.

- **Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le président à signer la convention de partenariat entre Quimper Communauté et l'agence.**

D. Validation de l'ouverture d'un second poste de Conseiller en Energie Partagé

Le pôle énergie de l'Agence comprend aujourd'hui trois postes de conseillers énergie, chargés respectivement des démarches « plans climats énergie territoriaux » (PCET), de l'espace information énergie (EIE) et du conseil en énergie partagé (CEP).

Considérant qu'un conseiller CEP peut prendre en charge des communes jusqu'à concurrence de 50 000 habitants, il était convenu (cf CA Pays de Cornouaille du 2 novembre 2010) que le poste devrait être doublé et faire l'objet d'un recrutement complémentaire dès lors que ce seuil serait dépassé.

Ces perspectives étant actuellement très largement réunies du fait des demandes d'adhésion ou de ré-adhésion des communes, et notamment de l'ensemble de celles de la Cocopaq dans le cadre d'une démarche impulsée par la communauté de communes, il est proposé de lancer dès à présent le recrutement d'un second conseiller CEP, en vue d'une prise de poste dès le début 2012 .

- **Le Conseil d'Administration est invité à valider l'ouverture de ce poste afin de lancer l'opération de recrutement.**

Quimper Cornouaille Développement

Questions diverses :

Evolution des prévisions budgétaires 2011

Principaux éléments intervenus postérieurement au vote du budget prévisionnel 2011 :

-lalys : selon délibération du 7 mars 2011, apport de 50.000 € de subventions CPER, en financement partiel de dépenses pouvant être réalisées dans le cadre des enveloppes du BP.

- filière bois : dépense de 45 K€ pour l'étude Cocopaq, compensée intégralement en recettes (50 % Cocopaq, 50 % contrat de pays).

- ingénierie pays : selon délibération du 30 juin 2011, réduction de 49.000 € de la subvention régionale attendue en 2011 pour l'ingénierie du contrat de pays.

- énergie : évolution des prévisions de recettes à raison de + 10.000 € de la part du département au titre des actions sur convention partenariale et – 25.000 € de la part des communes au titre du CEP.

- tourisme : réduction de 48.000 € des subventions de la part des conseils général (- 37.000 €) et régional (- 11.000 €) selon nouveaux barèmes de soutien aux pays touristiques.

NB : cette réduction de financement viendra grever d'autant le résultat pays touristique de 90.000 € transmis par le GIP via la balance des restes à réaliser sur exercices antérieurs, écritures hors BP de l'agence.

- agence d'urbanisme : apport de subvention d'Etat supérieure de 68.000 € au minimum prévu au BP, en application du barème d'aide aux agences bonifiant de 50% la première année de fonctionnement après celle de création.

- extension de locaux : besoin de 15.000 € de dépenses supplémentaires pour équipement des nouveaux locaux livrés en novembre.

Pour le reste, l'ensemble des charges prévisionnelles s'inscrit dans le cadre du niveau de prévisions du budget prévisionnel voté le 7 mars 2011

**L'impact de ces éléments sur le budget prévisionnel 2011 de Quimper Cornouaille
Développement se solde en conséquence à :**

	Dépenses	Recettes	Balance
lalys :	0	50.000	+ 50.000
Ingénierie pays :	0	- 49.000	- 49.000
Energie :	0	- 15.000	- 15.000
Tourisme :	0	- 48.000	(hors BP)
Agence d'urbanisme :	0	68.000	+ 68.000
Extension de locaux :	15.000	0	- 15.000
Total des évolutions sur BP 2011 :	+ 15.000	+ 54.000	+ 39.000

- **Le conseil d'administration est invité à valider ces modifications de la prévision budgétaire.**



Monsieur Bernard POIGNANT
Président
Quimper Cornouaille Développement
3 rue Pitre Chevalier
CS 40002
29018 QUIMPER Cedex

Quimper, le 20 septembre 2011

~~09/11/159~~
Cornouaille Initiative
02.98.98.29.16.

Monsieur Le Président,

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Quimper Cornouaille m'a fait part de votre dernière correspondance relative au financement du fonds d'intervention de Cornouaille initiative. Je regrette de vous annoncer que je n'ai pas été destinataire du courrier contrairement à ce qu'il y est indiqué.

J'entends la réponse que vous apportez à nos revendications. Pour autant, je regrette l'absence de retour d'information envers la plateforme d'initiative locale concernant la position du Conseil Régional et la décision du Conseil d'Administration de réorienter l'enveloppe de 100 000€.

Cette situation met en difficulté l'Association, tant vis-à-vis de sa capacité à couvrir le développement de son activité, que vis-à-vis de la confiance accordée par les Communautés de Communes qui s'étonnent aujourd'hui de ne pas constater le soutien du Pays alors qu'il s'agissait de l'objectif de leur engagement.

Aussi, je souhaiterais que notre demande de financement soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de l'Agence pour trouver une issue favorable dans le cadre d'une nouvelle enveloppe budgétaire.

Vous remerciant très sincèrement de votre appui, je vous prie recevoir, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Ronan PERENNOU
 Président de Cornouaille Initiative



Copie :

- Messieurs les Présidents des Communautés de Communes de Cornouaille,
- Monsieur Jacques JAOUEN, Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère,
- Monsieur Michel GUEGUEN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère,
- Monsieur Jean-François GARREC, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille,
- Monsieur Jean-René COULIOU, Président du Conseil de Développement du Pays de Cornouaille,
- Monsieur Jean-Claude LESSARD, Conseiller Régional et Elu Référent du Contrat Région-Pays.

Cornouaille Initiative

Tél. : 02 98 98 29 16

Fax : 02 98 98 29 46

clodic.farnicol@cornouaille-initiative.fr

Plateforme France Initiative

145 Avenue de Keradenec

29 330 QUIMPER Cedex



Calendrier des instances QCD 1er semestre 2012

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Horaire / lieu

9h-12h30 (QCD)

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Horaire / lieu

14h30-17h HV Quimper

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

14h30-17h HV Quimper

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	


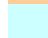
9h-12h30 (QCD)



JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

9h-12h30 (QCD)

14h-17h lieu à confirmer

légende :

 vacances scolaires
 période électorale

 comité de stratégie économique (9h-10h30) suivi du bureau (10h30-12h30)
 CA/ AG : 14h30-17h